

25 AVRIL 2018

EXPERTISE DE SITES – VOLET ECOLOGIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE

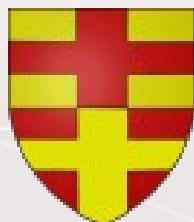
BANON

04 150

PROJET

# EVALUATION ECOLOGIQUES DE SITES POTENTIELLEMENT DECLASSES

EVALUATION ECOLOGIQUE



**EVALUATION ECOLOGIQUES DE SITES POTENTIELLEMENT DECLASSES****EVALUATION ECOLOGIQUE**

04 150

**RAPPORT D'ÉTUDE**

Dossier : BANON

 Réf. Rapport :  
 EVALUATION  
 ECOLOGIQUE\_NOVACERT\_PLU\_BANON

Indice	Date	Chargés d'affaire	Vérifié par	Contenu
1	19/03/2018	Étienne BERILLE	Cédric JUVENELLE	Diagnostic Étude

**MODIFICATIONS**

Indice	Date	Chargé d'affaire	Vérifié par	Observations
2	25/04/2018	Étienne BERILLE	Cédric JUVENELLE	MAJ nom document – suppression OAP

## Sommaire

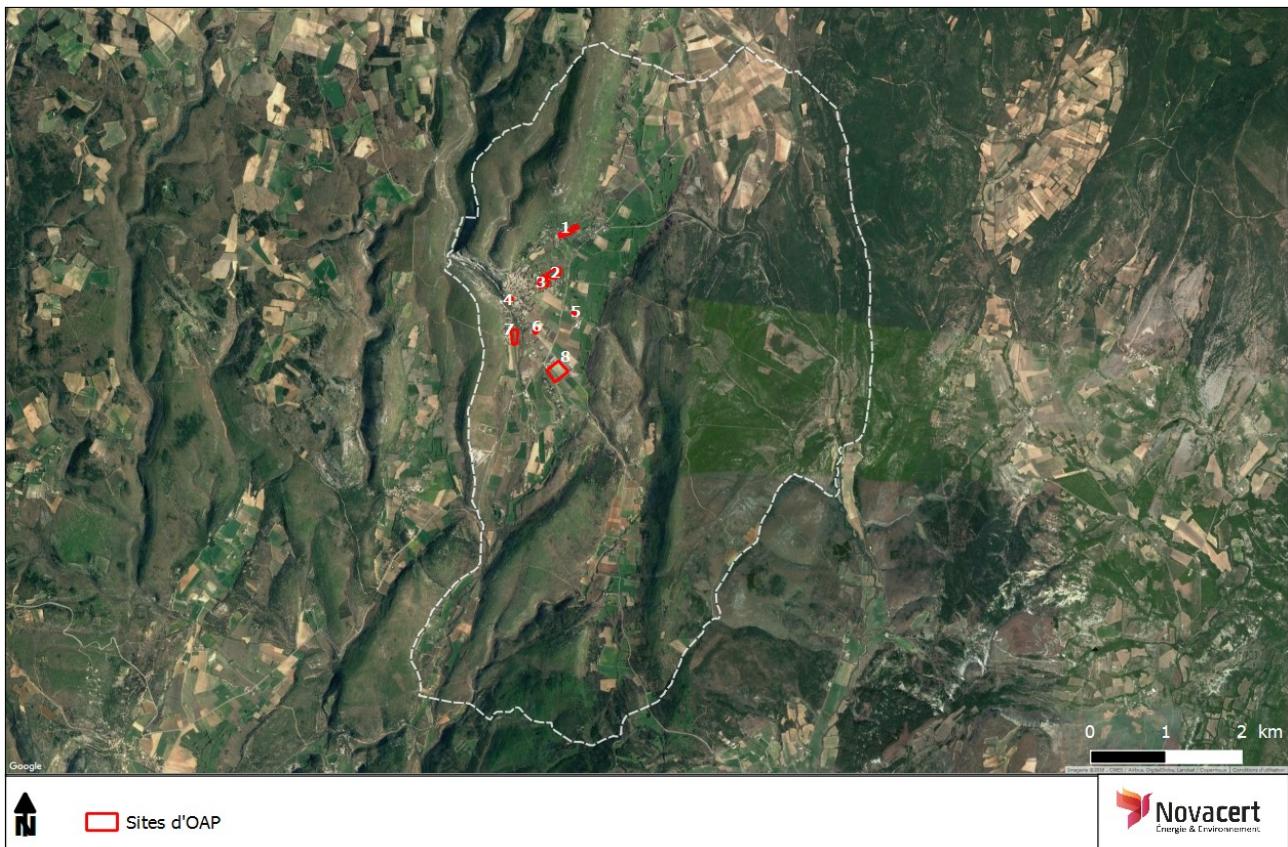
<b>1 Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>2 Contexte de l'étude.....</b>	<b>6</b>
2.1 Localisation par rapport aux périmètres de protection réglementaire.....	6
2.1.1 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).....	6
2.2 Localisation par rapport aux périmètres de protection contractuelle.....	9
2.2.1 Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation.....	9
2.3 Localisation par rapport aux sites d'engagement international.....	13
2.3.1 Réserve de Biosphère (RBS).....	13
2.4 Localisation par rapport aux sites d'inventaires patrimoniaux.....	16
2.4.1 ZNIEFF Type 1.....	16
2.4.2 ZNIEFF Type 2.....	17
2.5 Milieux humides, trame verte et bleue.....	20
2.6 Synthèse des périmètres à enjeux par site.....	23
<b>3 Méthodologie.....</b>	<b>24</b>
3.1 Dates et conditions d'inventaires sur l'aire d'étude.....	24
3.2 Détails des prospections ciblées.....	24
3.3 Difficultés rencontrées / limites techniques et scientifiques.....	24
3.4 Ressources mobilisées.....	24
<b>4 Étude écologique des sites.....</b>	<b>25</b>
4.1 Site 1.....	26
4.2 Site 2.....	28
4.3 Site 3.....	30
4.4 Site 4.....	32
4.5 Site 5.....	34
4.6 Site 6.....	36
4.7 Site 7.....	38
4.8 Site 8.....	40

## INDEX DES CARTES

Carte 1 : Plan de repérage des parcelles retenues pour les OAP.....	5
Carte 2 : localisation par rapport aux enjeux identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).....	8
Carte 3 : localisation par rapport sites Natura 2000.....	12
Carte 4 : localisation par rapport aux enjeux identifiés dans la Réserve de Biosphère Luberon - Lure.....	15
Carte 5 : localisation par rapport aux périmètres d'inventaires patrimoniaux.....	19
Carte 6 : localisation par rapport à la trame verte et bleue et aux zones humides.....	22

## 1 Introduction

Le présent rapport a pour objet de préciser les incidences sur des espèces et des habitats patrimoniaux dans le cadre d'une réflexion sur huit sites potentiellement déclassés répartis sur le territoire communal de Banon.



**Carte 1 : Plan de repérage des parcelles retenues pour les sites potentiellement déclassés**

La commune est directement concernée par plusieurs périmètres déterminés par rapport à des enjeux liés à la biodiversité comme le classement Natura 2000 de l'Aven de Banon et du Massif du Fuyara. La modification de l'état de sites pour la plupart non aménagés doit être réfléchie en intégrant les risques potentiels, directs comme indirects, pour la biodiversité à l'échelle du site mais aussi du territoire au regard des échanges (corridors, etc.).

A l'issue d'un état initial et des études bibliographiques, **les incidences notables prévisibles ont été évaluées pour chaque site, allant de faible à fort**. Des mesures sont détaillées dans chaque évaluation par rapport aux impacts potentiels vis à vis de la faune, de la flore, des milieux et de la trame verte et bleue pour chaque site. Les niveaux d'enjeux sont estimés à partir de la grille suivante :

Risque potentiel		Type d'impact potentiel dans le cadre d'un aménagement			
		Nul	Faible	Modéré	Fort
Sensibilité des espèces de l'habitat considéré	Inconnue	<i>Besoin d'inventaires complémentaires ciblés</i>			
	Faible	Nul	Très faible	Faible	Modéré
	Modérée	Nul	Faible	Modéré	Fort
	Forte	Nul	Modéré	Fort	Très fort

## 2 Contexte de l'étude

### 2.1 Localisation par rapport aux périmètres de protection réglementaire

#### 2.1.1 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** est un document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux dans le cadre de la définition des trames vertes et bleues. Cet outil d'aménagement est co-piloté par l'Etat et chaque Région. Il comprend un résumé non technique, un diagnostic du territoire régional avec une identification des continuités écologiques, un atlas cartographique, un plan d'actions stratégique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Surface du site	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

##### ➤ Présentation du site concerné

La mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique PACA couvre la période 2014-2020. 26 indicateurs de suivi du Plan d'action stratégique et 4 indicateurs de pression ont été définis pendant l'élaboration du SRCE. Ils rendent compte de la mise en œuvre des 19 actions qui ont été proposées dans le Plan d'action stratégique. Ces indicateurs s'organisent selon les grandes orientations du SRCE et font l'objet, ou feront l'objet, d'une fiche présentant les objectifs et les résultats d'évolution. Ils sont répartis dans 4 thématiques :

- ✓ Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

→ Il est attendu que la TVB (Trame verte et bleue) soit intégrée dans les OAP notamment [action n°3 « Prise en compte dans les documents d'urbanisme »].

- ✓ Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

- ✓ Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture
- ✓ Mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du SRCE PACA

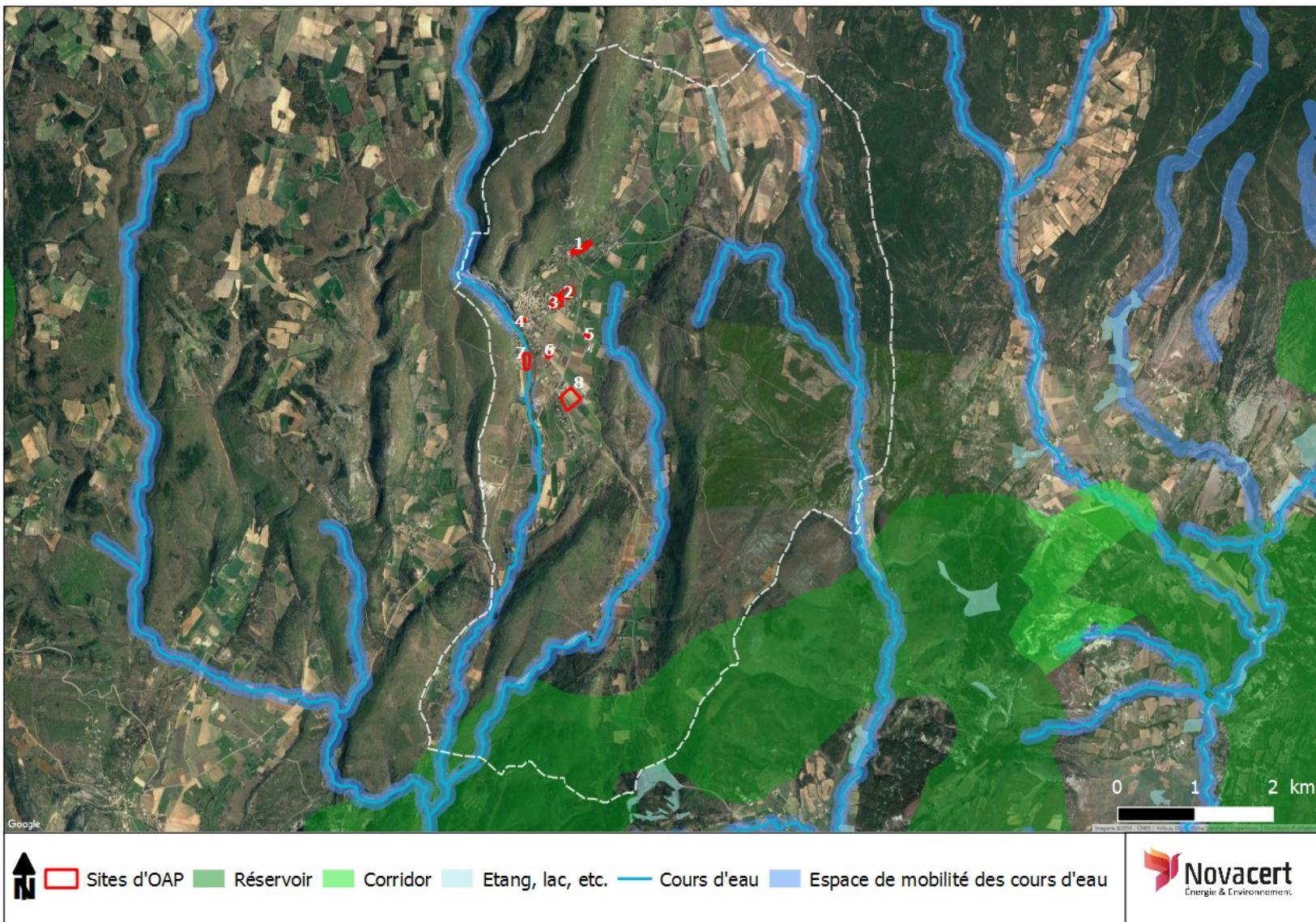
##### ➤ Enjeux par rapport aux sites potentiellement déclassés

Aucun site n'est directement concerné par une zone identifiée au SRCE. En revanche, le site 7 est mitoyen d'un cours, le Riaillé, qui est reconnu dans le SRCE comme « à préserver ». Il convient donc de prendre en compte cette rivière et sa ripisylve.

**Synthèse des enjeux (SRCE)**

SRCE	Type d'enjeux	Part du site concernée (%)	Enjeux / aire d'étude
Site 1	En dehors de tout enjeux identifié	0	Faible
Site 2	En dehors de tout enjeux identifié	0	Faible
Site 3	En dehors de tout enjeux identifié	0	Faible
Site 4	En dehors de tout enjeux identifié	0	Faible
Site 5	En dehors de tout enjeux identifié	0	Faible
Site 6	En dehors de tout enjeux identifié	0	Faible
Site 7	Mitoyen d'un cours d'eau identifié au SRCE à préserver	0	Fort
Site 8	En dehors de tout enjeux identifié	0	Faible

## Synthèse des enjeux, représentation cartographique



Carte 2 : localisation par rapport aux enjeux identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

## 2.2 Localisation par rapport aux périmètres de protection contractuelle

### 2.2.1 Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation

Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages qui repose sur deux zones classées. Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, instaurées par la directive Habitats en 1992, ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, de par leur rareté, ou le rôle écologique primordial qu'ils jouent (dont la liste est établie par l'annexe I de la directive Habitats), soit des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, là aussi pour leur rareté, leur valeur symbolique, le rôle essentiel qu'ils tiennent dans l'écosystème (et dont la liste est établie en annexe II de la directive Habitats). A noter qu'aucune **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** issues de la Directive oiseaux ne concerne les quatre communes.

FR 9302008 Vachères	
ZSC	Enjeu fort

#### ➤ Présentation du site concerné

La Zone Spéciale de Conservation (14.607 ha) de Vachères et alentour est particulièrement remarquable par la présence de 17 espèces de chauves-souris, dont 6 sont inscrites en annexe II de la Directive "Habitats". Il constitue un site exceptionnel pour la conservation du Petit Rhinolophe. C'est l'un des trois secteurs les plus importants de la région PACA. En effet, on y compte 33 colonies de reproduction, réparties dans les habitations et dans des cabanons agricoles.

Ensemble de collines boisées et de vallons agricoles en contexte méditerranéen. Les versants sont principalement constitués de boisements de feuillus (chênaies), denses et entrecoupés de clairières. Les vallées présentent un paysage plus ouvert constitué de terres agricoles bocagères (labours et pâtures) émaillées d'un important réseau de haies, particulièrement favorable aux chauves-souris."

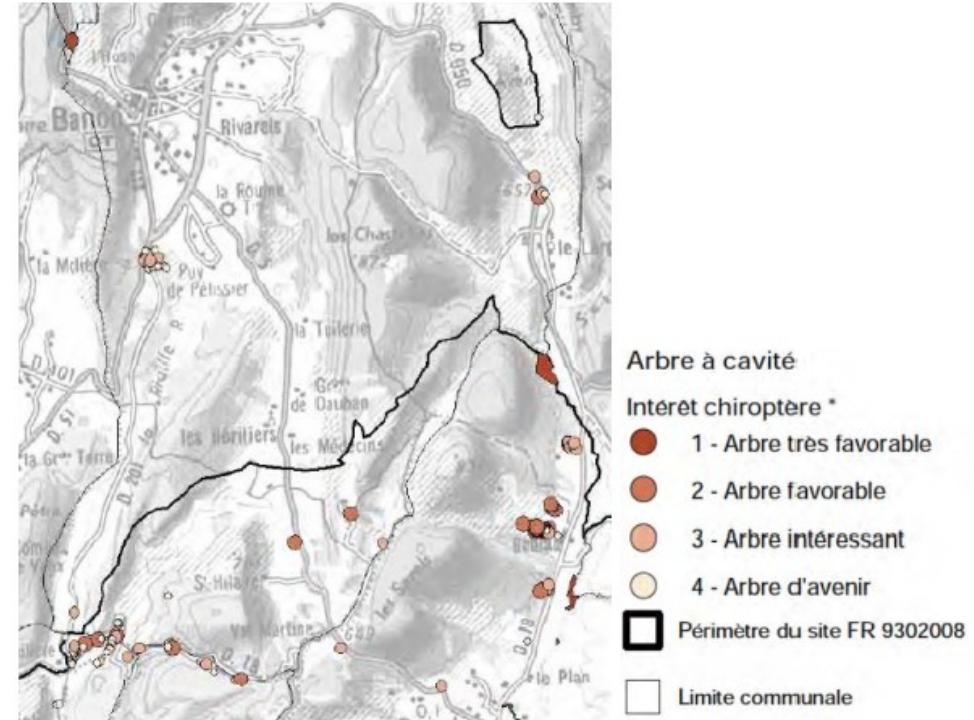
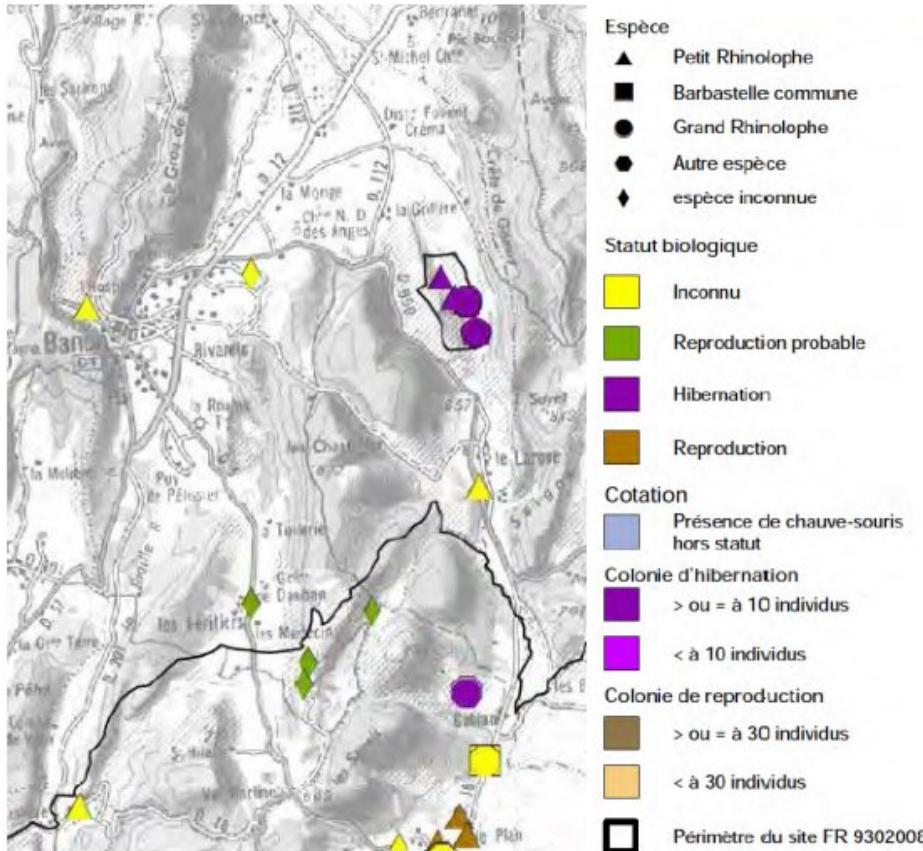
#### ➤ Synthèse des enjeux

Les enjeux ont été précisés dans le DOCOB. On retrouve notamment les enjeux suivants :

FO2	A, C	Conservation et renouvellement de peuplements forestiers matures	Favoriser le maintien et le vieillissement de la hêtraie	1
RO1	D, K	Conservation des sites souterrains à chauves-souris (grottes et avens, mines et tunnels...) Conservation des milieux rocheux exempts de dérangement humain	Conserver les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères en milieu rocheux	1
MO2	E	Conservation des milieux ouverts et semi-ouverts	Conserver et favoriser les prairies mésophiles et les pelouses siliceuses	1
MO3	E	Conservation des milieux ouverts et semi-ouverts	Conserver les milieux ouverts et semi-ouverts et en particulier les landes et les matorrals à genévrier	2
SUI2	Améliorer la connaissance et suivre l'état de conservation des habitats à fort enjeu			1

Au niveau de la charte, elle présente des engagements obligatoires soumis à contrôles et des recommandations non soumises à contrôles. La plupart des mesures concernent les règles à respecter dans le cas de travaux forestiers et notamment la nécessité de **conserver les essences caducs et de ne pas réaliser de coupes rases sans conserver de bosquets ou de bois morts**. La conservation des arbres d'intérêt écologique pour les chauves-souris et les insectes saproxyliques et la conservation des milieux humides et des milieux ouverts (prairies, pelouses) est attendue.

Les gîtes à chiroptères connus en 2007 sont les suivants :

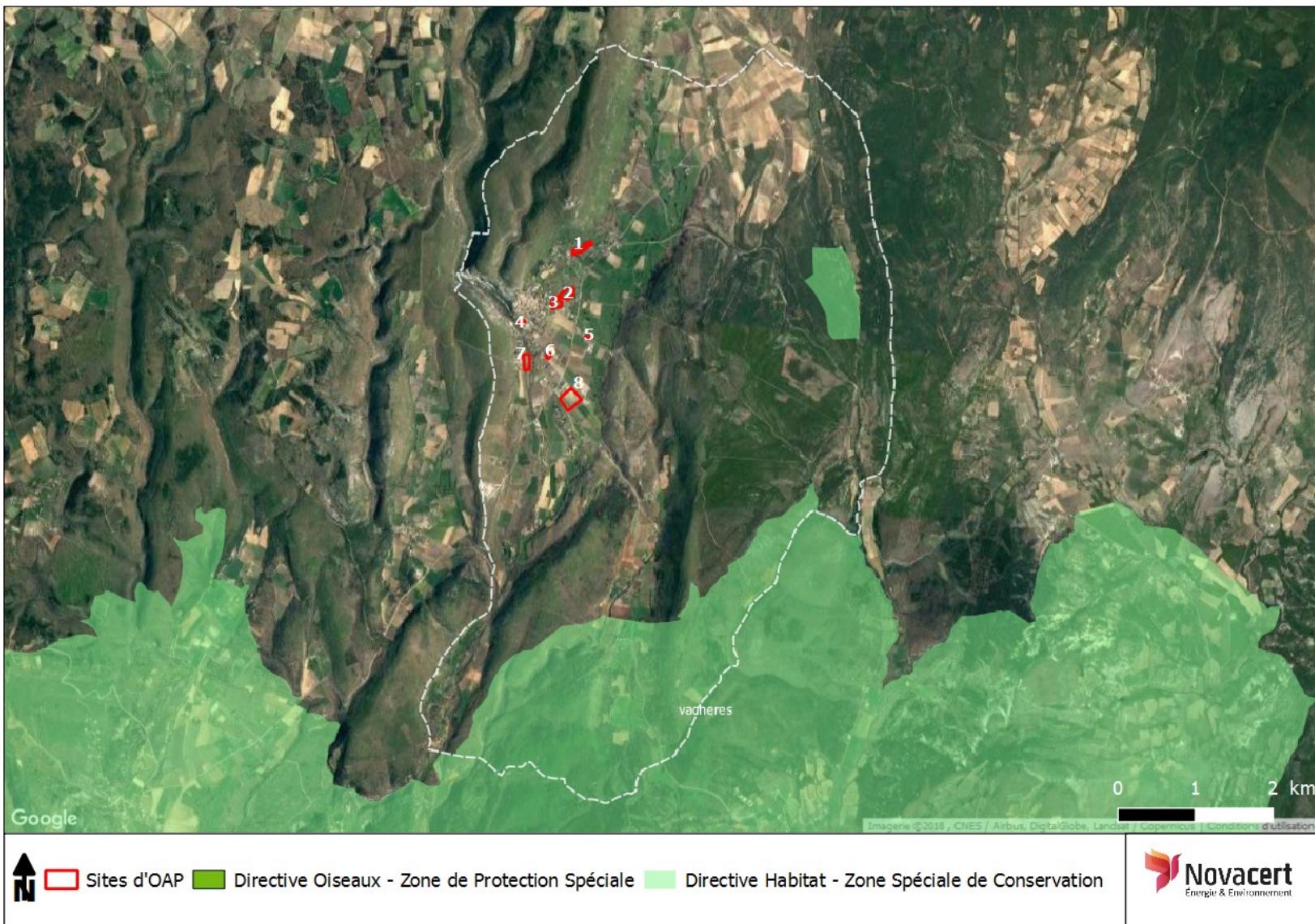


Quatre sites de reproduction probable d'une espèce inconnue ont été localisés sur la commune de Banon ; ils se situent au Sud de la commune, dont un au hameau des Héritiers.

### Synthèse des enjeux (Natura 2000)

SRCE	Type d'enjeux	Part du site concernée (%)	Enjeux / aire d'étude
Site 1	En dehors des sites Natura 2000, à proximité de linéaire et d'arbres favorables	0	Modéré
Site 2	En dehors des sites Natura 2000	0	Faible
Site 3	En dehors des sites Natura 2000	0	Faible
Site 4	En dehors des sites Natura 2000, à proximité de linéaire et d'arbres favorables	0	Modéré
Site 5	En dehors des sites Natura 2000, à proximité de linéaire et d'arbres favorables	0	Modéré
Site 6	En dehors des sites Natura 2000, à proximité de linéaire et d'arbres favorables	0	Modéré
Site 7	En dehors des sites Natura 2000, à proximité de linéaire et d'arbres favorables	0	Modéré
Site 8	En dehors des sites Natura 2000, à proximité de linéaire et d'arbres favorables	0	Modéré

## Synthèse des enjeux, représentation cartographique



Carte 3 : localisation par rapport sites Natura 2000

## 2.3 Localisation par rapport aux sites d'engagement international

### 2.3.1 Réserve de Biosphère (RBS)

Une **réserve de biosphère** (RBS) est une reconnaissance par l'UNESCO de zones modèles conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère [MAB]. La candidature des réserves de biosphère est présentée par les gouvernements nationaux et restent placées sous la juridiction souveraine des États où elles se trouvent. Leur statut est reconnu au plan international. Les réserves de biosphère sont dotées de trois zones interdépendantes visant à remplir trois fonctions liées, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement : les **aires centrales**, les **zones tampons** et les **zones de transition**. Les exigences suivant les zones varient entre protection stricte des écosystèmes (zones centrales) et développement d'activités économiques et socio-culturelles pour les zones de transition, toujours avec des objectifs de durabilité.

#### FR6300009 RBS Luberon Lure

Surface du site	243 965 ha
-----------------	------------

##### ➤ Présentation du site concerné

La réserve de biosphère du Luberon a été créée en 1997. Elle intègre le territoire du Parc Naturel régional du Luberon. cet espace est connu pour l'intérêt de son patrimoine biologique et géologique. L'histoire humaine y est particulièrement riche et a laissé de nombreuses traces : un patrimoine bâti de grande qualité (villages, châteaux et édifices religieux, patrimoine industriel, patrimoine vernaculaire, etc.), mais aussi des pratiques et des savoir-faire encore vivants, en particulier en relation avec une agriculture variée (viticulture, arboriculture, céréaliculture, maraîchage, plantes à parfum, élevage, notamment ovin).

Depuis plusieurs années, des relations se sont développées entre les acteurs de ce territoire et ceux, au nord-est, du versant sud de la Montagne de Lure (1 826 m), espace en continuité présentant bien des caractéristiques communes et en particulier un fort intérêt biologique et culturel. En 2009, à l'occasion de l'examen périodique de la Réserve de biosphère du Luberon, il est apparu que les collaborations pouvaient

s'amplifier et se diversifier dans le cadre d'une Réserve de biosphère élargie, démarche qui a été approuvée par l'UNESCO en juin 2010.

Ce vaste ensemble compose des paysages très variés dont la qualité génère une fréquentation touristique importante. Parmi les ressources essentielles, figurent les sols agricoles, et les paysages. La question de la préservation des terres et donc de la maîtrise de l'extension urbaine apparaît comme l'une des priorités face à des dynamiques d'augmentation du prix du foncier, d'urbanisation des terres agricoles, d'augmentation de la population et d'extension des zones urbaines.

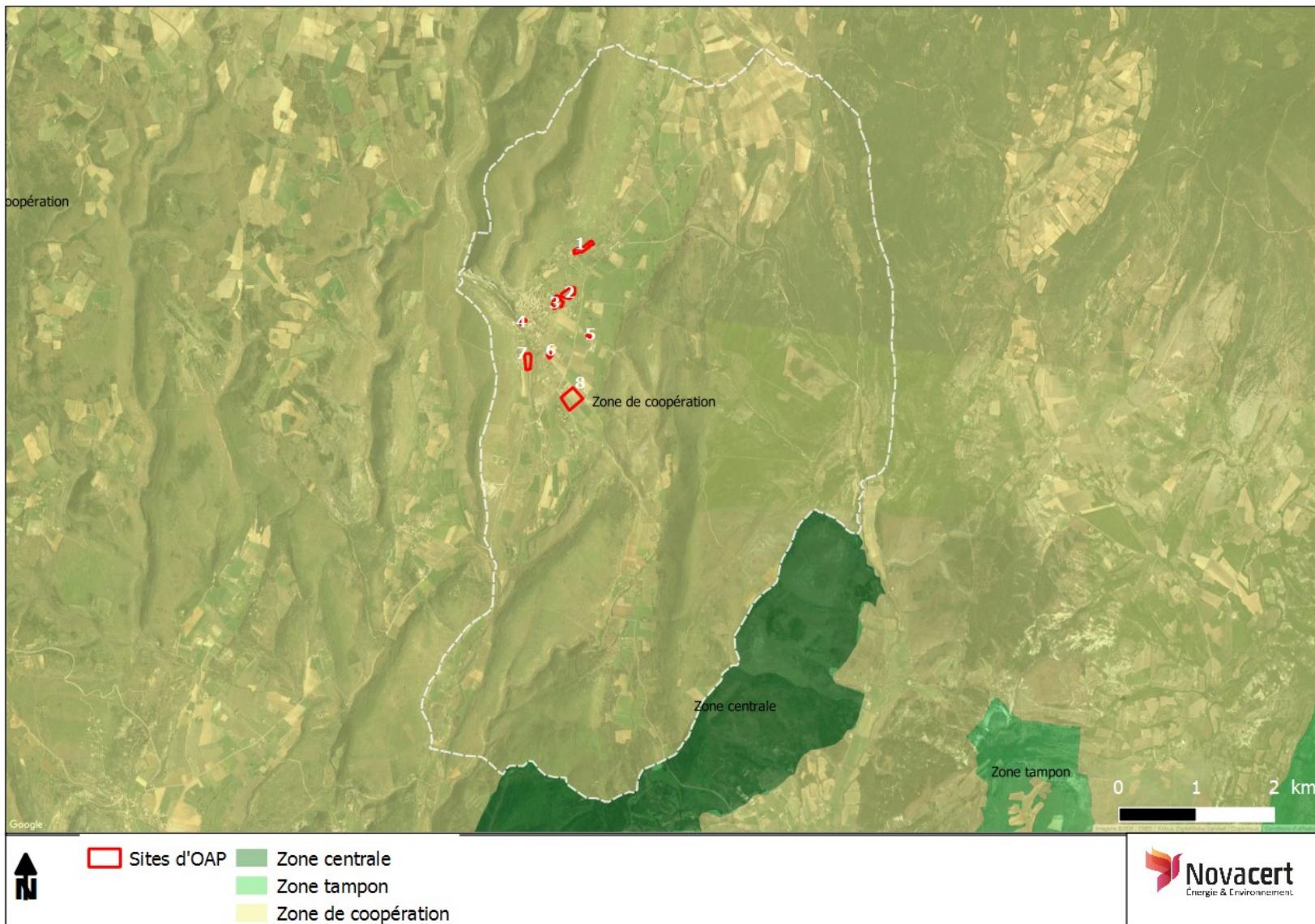
Les Réserves de biosphère sont constituées de trois aires interdépendantes qui se complètent :

- ✓ Une aire centrale, zone de protection des écosystèmes et des paysages. Elle fait l'objet d'une surveillance continue ;
- ✓ Une aire tampon qui entoure théoriquement la zone centrale et contribue à sa protection ;
- ✓ Une aire de coopération, lieu d'implantation des populations et de leurs activités économiques, sociales et culturelles et où s'entrecroisent les principaux enjeux.

### Synthèse des enjeux (RBS)

RBS	Type d'enjeux	Part du site concernée (%)	Enjeux / aire d'étude
Site 1	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible
Site 2	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible
Site 3	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible
Site 4	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible
Site 5	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible
Site 6	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible
Site 7	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible
Site 8	Inclus dans une zone de coopération	100	Faible

Synthèse des enjeux, représentation cartographique



Carte 4 : localisation par rapport aux enjeux identifiés dans la Réserve de Biosphère Luberon - Lure

## 2.4 Localisation par rapport aux sites d'inventaires patrimoniaux

### 2.4.1 ZNIEFF Type 1

Lancé en 1982, l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF, les **ZNIEFF de type I** concernant les secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et les **ZNIEFF de type II** de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

#### 930020377 Collines et plateaux entre Revest-des-Brousses, Oppedette et Simiane-la-Rotonde – Fuyana – Les Savels

Surface du site	3304,19 ha
-----------------	------------

##### ➤ Présentation du site concerné

Établi dans la partie sud-ouest du département des Alpes-de-Haute-Provence, au nord du massif du Lubéron, sur les communes d'Oppedette, de Revest-des-Brousses, de Vachères, de Banon et de Simiane-la-Rotonde, le site se localise au sud-est du village de Simiane la Rotonde. Il correspond à un ensemble de collines et de plateaux entaillés de combes et de ravins.

##### ➤ Synthèse des enjeux

Le substrat géologique est constitué de terrains sédimentaires d'âge secondaire avec principalement, d'ouest en est, des calcaires fins du Bédoulien, des marnes du Gargasien, des grès verts du Clansayésien-Albien, des grès bariolés et des marnes grises du Cénomanien. Les grès et calcaires gréseux ont engendré par érosion des accumulations sableuses. Quelques zones de remplissages colluviaux et de cailloutis calcaires occupent les dépressions et fonds de vallons. Le site est soumis à un climat globalement supra-

méditerranéen, teinté d'influences tempérées.

Le climat, et surtout par endroit le substrat gréseux datant du crétacé composé de grès verts et de sables glauconieux qui engendrent des sols acides, donc une flore riche et diversifiée, confèrent une grande originalité à ce site.

Étendu entre 450 m et 870 m, le site est principalement inclus dans les étages de végétation supra-méditerranéen alticole voire localement sub-montagnard.

La végétation est dominée par des boisements associant essentiellement des chênaies pubescentes et sessiliflores avec localement des chênaies vertes et des pinèdes de Pin sylvestre et de Pin maritime.

La partie nord du site est occupée par une magnifique chênaie sessiliflore, formation forestière rarissime en Provence. Le Chêne sessile est associé en exposition favorable au Hêtre et au Châtaignier, en une formation exceptionnelle de taillis sous futaie. Il semblerait que l'on soit en présence d'un clip d'étage médio-européen, se substituant localement en contexte acide à la partie supérieure de l'étage supra-méditerranéen. Le Chêne pubescent prend le relais du Chêne sessile, dans les stations les plus sèches et sur calcaire.

Les formations ouvertes et semi-ouvertes de pelouses, en particulier sur substrat sableux, de garrigues sèches, de landes et de fourrés plus ou moins rocallieux occupent néanmoins par endroits de vastes espaces ou sont étroitement imbriquées aux formations forestières.

## 2.4.2 ZNIEFF Type 2

Lancé en 1982, l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF, les ZNIEFF de type I concernant les secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et les **ZNIEFF de type II** de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### 930012701 Collines et plateaux entre Banon, Simiane-la-Rotonde, Vachères et Revest-des-Brousses - Collines de Fuyana - Haut Cavalon

Surface du site	6485,08 ha
-----------------	------------

#### ➤ Présentation du site concerné

Etabli dans la partie ouest du département des Alpes-de-Haute-Provence, sur les communes d'Oppedette, Revest-des-Brousses, Simiane-la-Rotonde, Vachères, Banon et Monsalier, ce site se localise à quelques kilomètres du département du Vaucluse, entre les villages de Simiane-la-Rotonde, Monsalier et Revest-des-Brousses. Le site correspond à un ensemble de collines et de plateaux entaillés de combes et de ravins.

#### ➤ Synthèse des enjeux

Le substrat géologique est constitué de terrains secondaires avec principalement, au nord de Monsalier, des calcaires fins du Bédoulien, au sud de Monsalier, d'ouest en est, des calcaires fins du Bédoulien, des marnes du Gargasien, des grès verts du Clansayésien-Albien, des grès bariolés et des marnes grises du Cénomanien. Les grès et calcaires gréseux ont engendré par érosion des accumulations sableuses. Quelques zones de remplissages colluviaux et de cailloutis calcaires occupent également les dépressions et fonds de vallons. Le site est soumis à un climat globalement supra-méditerranéen, teinté de nettes influences tempérées et montagnardes. Le climat et, surtout par endroits le substrat gréseux engendrent des sols acides, qui confèrent une grande originalité à ce site avec une flore riche et diversifiée.

La végétation est dominée par des boisements associant essentiellement la chênaie pubescente avec localement la chênaie verte, la chênaie sessiliflore, la hêtraie et les pinèdes de Pin sylvestre et de Pin maritime. Une partie de ce secteur est occupée par une magnifique chênaie sessiliflore, formation rarissime en Provence. Le Chêne sessile est associé dans les configurations favorables au Hêtre et au Châtaignier.

Les formations ouvertes de pelouses, en particulier sableuses, de garrigues, de landes et de fourrés plus ou moins rocallieux occupent néanmoins par endroit de larges plages.

### 930020060 Le Largue et ses ripisylves

Surface du site	866,84 ha
-----------------	-----------

#### ➤ Présentation du site concerné

Localisé dans la partie sud-ouest du département des Alpes-de-Haute-Provence, le site est établi sur les communes de Saumane, Villeneuve, Dauphin, Saint-Maime, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Volx, Villemus, Ongles, Aubenas-les-Alpes, Limans, Reillanne, Revest-des-Brousses, Vachères et Banon. Ce site comprend le cours de la rivière du Largue et ses principaux affluents.

#### ➤ Synthèse des enjeux

Le Largue draine un territoire où prédominent les formations sédimentaires du Tertiaire et du Secondaire, associant surtout des marnes, marno-calcaires, calcaires et grès appartenant aux séries de l'Oligocène au Bédoulien. Les abords du cours d'eau proprement-dits sont surtout composés d'alluvions récentes. Ce site bénéficie d'un climat de type méditerranéen à supra-méditerranéen.

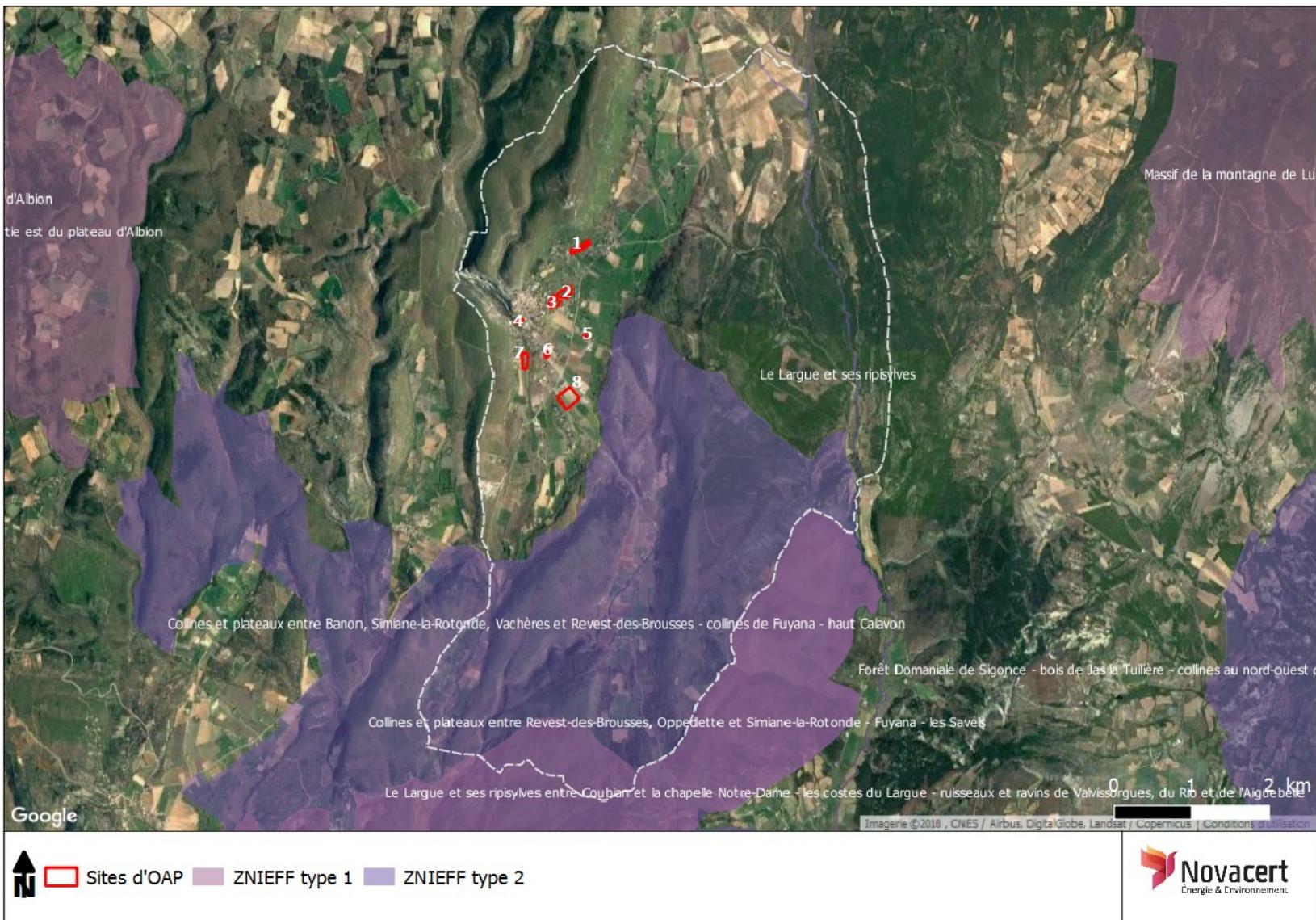
La végétation des bords du Largue est caractéristique des cours d'eau : formations de hautes herbes, fourrés et ripisylves. Les bancs de graviers, récemment déposés et colonisés par une végétation pionnière sont assez peu nombreux et n'occupent que de faibles surfaces.

Sur les coteaux de bordure, la végétation associe des chênaies vertes, des chênaies pubescentes, des pelouses rocallieuses sèches, des garrigues à Thym et à Chêne kermès et des landes à Genêt cendré, sur les pentes. Des falaises avec des petites vires et des rocallies ébouleuses sont également présentes localement.

**Synthèse des enjeux (ZNIEFF)**

<b>ZNIEFF</b>	<b>Type d'enjeux</b>	<b>Part du site concernée (%)</b>	<b>Enjeux / aire d'étude</b>
<b>Site 1</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible
<b>Site 2</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible
<b>Site 3</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible
<b>Site 4</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible
<b>Site 5</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible
<b>Site 6</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible
<b>Site 7</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible
<b>Site 8</b>	En dehors de toute ZNIEFF (type 1 et 2)	0	Faible

## Synthèse des enjeux, représentation cartographique



Carte 5 : localisation par rapport aux périmètres d'inventaires patrimoniaux

## 2.5 Milieux humides, trame verte et bleue

La trame verte et bleue est une traduction à l'échelle communale du SRCE. Le diagnostic réalisé dans l'état initial de l'environnement a montré que la trame verte et bleue est à préserver et à renforcer au niveau de Banon. Si le **couvert boisé est continu au niveau des massifs** à l'exception de certaines parcelles déboisées, les zones ouvertes marquent une régression du fait de l'urbanisation ou de la progression des strates arbustives et arborées. A contrario, **les haies accompagnant les limites des cultures ont parfois disparu**, notamment en partie nord, engendrant des pertes pour la biodiversité et des risques de lessivage des sols.

Au niveau des zones bénéficiant d'une reconnaissance pour leur biodiversité, on constate qu'ils sont liés aux zones boisées. Cependant, en notamment pour les chiroptères qui font partie des espèces les plus remarquables à Banon, les corridors formés par les haies des cultures et l'obscurité sont deux facteurs importants pour le déplacement et donc pour la préservation des populations. A cela s'ajoute aussi le non dérangement, notamment au niveau des abris.

### ➤ Synthèse des enjeux

Banon fait partie du bassin versant du Cavalon et du Largue. Le Cavalon y prend sa source alors que le Largue traverse la commune en partie est. L'eau est aussi très présente dans la plaine qui est parcourue par des fossés plus ou moins plantés, ruisselant depuis les coteaux. D'après la Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides, de l'article L. 211-1 §1<sup>e</sup> du code de l'environnement, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

L'arrêté du 24 juin 2008 puis le Conseil d'État ont fait évolué l'interprétation de ce texte. Ce dernier a considéré dans un arrêt (CE, 22 février 2017, n° 386325) « qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles. » Il considère en conséquence que les deux critères pédologique et botanique sont, en présence de végétation, « cumulatifs, [...] contrairement d'ailleurs à ce que retient l'arrêté (interministériel) du 24 juin 2008 précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. » Par ailleurs, la Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides précise aussi la notion de « végétation » visée à l'article L. 211-1 du code de l'environnement. Ainsi, deux hypothèses peuvent se présenter :

- Cas 1 : En présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée, conformément aux dispositions législative et réglementaire interprétées par l'arrêt précité du Conseil d'Etat, à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondés ou gorgés d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une

partie de l'année, des plantes hygrophiles. Il convient, pour vérifier si ce double critère est rempli, de se référer aux caractères et méthodes réglementaires mentionnés aux annexes I et II de l'arrêté du 24 juin 2008.

- Cas 2 : En l'absence de végétation, liée à des conditions naturelles (par exemple : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (par exemple : parcelles labourées, etc.), ou en présence d'une végétation dite « non spontanée », une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008.

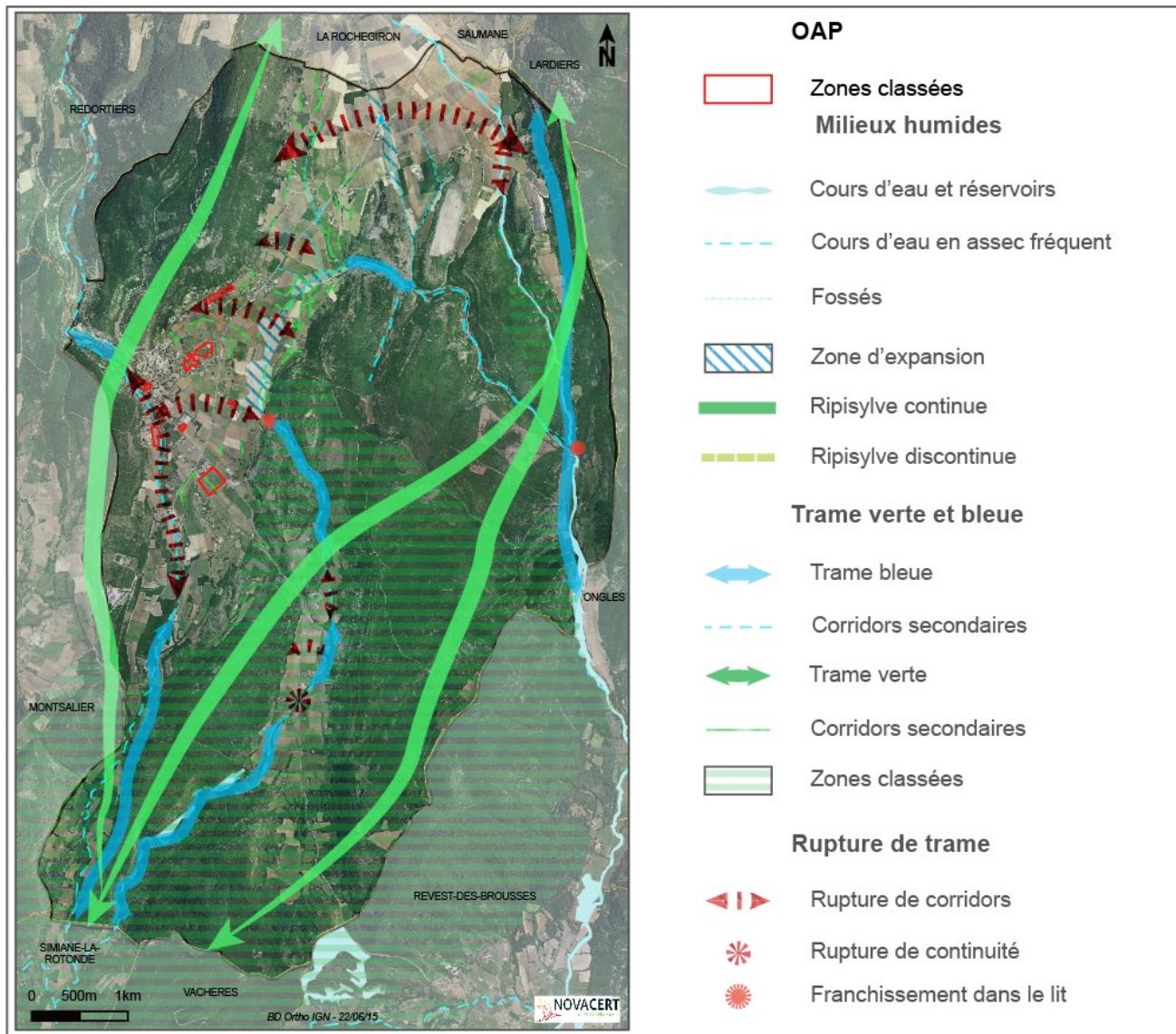
Les expertises de terrain pour chaque site constituent un « porter à connaissance » et valent uniquement présomption d'existence de zones humides, en complément des études et inventaires pré-existants. Elles servent d'outil d'aide à la décision et s'inscrivent dans la catégorie des inventaires réalisés sur le fondement du code de l'urbanisme, qui ont une autre portée juridique que ceux du code de l'environnement. Ainsi, un PLU peut classer un secteur en zone humide quand bien même celui-ci ne pourrait être qualifié de zone humide au titre de l'article L. 211-1 du code de l'environnement (CAA Lyon, 18 janvier 2011, n°10LY00293). Il en est de même des zones humides qui pourraient être qualifiées d'espaces remarquables en application des articles L.121-23 et R.121-4 du code de l'urbanisme. En effet, les milieux humides jouent un rôle important :

- 1- comme infrastructures naturelles assurant la fonction d'interception des pollutions diffuses, le maintien et l'amélioration de la qualité des eaux, la prévention des inondations, le soutien d'étiage, l'adaptation aux changements climatiques ;
- 2 - comme réservoirs de biodiversité ;
- 3 - comme supports d'activités agricoles, piscicoles, loisirs, chasse.

**Synthèse des enjeux (Trame verte et bleue et zones humides)**

<b>ZNIEFF</b>	<b>Type d'enjeux</b>	<b>Part du site concernée (%)</b>	<b>Enjeux / aire d'étude</b>
<b>Site 1</b>	Proximité d'une zone de rupture de corridor	100	<b>Fort</b>
<b>Site 2</b>	En dehors de zones à enjeux identifiées	0	<b>Faible</b>
<b>Site 3</b>	En dehors de zones à enjeux identifiées	0	<b>Faible</b>
<b>Site 4</b>	Proximité d'une zone de rupture de corridor	100	<b>Modéré</b>
<b>Site 5</b>	Proximité d'une zone de rupture de corridor et d'une zone d'expansion	100	<b>Fort</b>
<b>Site 6</b>	En dehors de zones à enjeux identifiées	0	<b>Faible</b>
<b>Site 7</b>	Mitoyen d'une zone de rupture de corridor	100	<b>Fort</b>
<b>Site 8</b>	Présence d'un corridor secondaire	100	<b>Fort</b>

## Synthèse des enjeux, représentation cartographique



## 2.6 Synthèse des périmètres à enjeux par site

Les périmètres évalués concernent directement des enjeux identifiés au niveau de la biodiversité communale.

	SRCE	Natura 2000	ZNIEFF	Zones humides
Site 1	Faible	Modéré	Faible	Fort
Site 2	Faible	Faible	Faible	Faible
Site 3	Faible	Faible	Faible	Faible
Site 4	Faible	Modéré	Faible	Modéré
Site 5	Faible	Modéré	Faible	Fort
Site 6	Faible	Modéré	Faible	Faible
Site 7	Fort	Modéré	Faible	Fort
Site 8	Faible	Modéré	Faible	Fort

### Synthèse des enjeux d'après la bibliographie

Les sites les plus éloignés du centre-ville sont les plus concernés par les enjeux liés aux continuités qui concernent aussi le site Natura 2000 de Vachères (zone remarquable en chiroptères). L'urbanisation qui s'est développée sur le plaine agricole et les coteaux a fragmenté le territoire ce qui peut engendrer des risques de perte en biodiversité en fonction des sites.

## 3 Méthodologie

### 3.1 Dates et conditions d'inventaires sur l'aire d'étude

L'expertise de terrain a été menée sur une saison, au début du printemps végétatif et avec l'arrivée des premiers migrants. La période n'est pas la plus favorable pour tous les cortèges mais elle permet d'avoir une meilleure définition des milieux humides potentielles visibles pendant une courte période en Provence.

Date	Cortèges	Période*	Conditions
Inventaires de fin d'hiver			
15/03/2018	Habitat, Faune, Flore	J	Modérément favorables

\*Aube (A), Jour (J), Crénusculé (C), Nuit (N)

### 3.2 Détails des prospections ciblées

Chaque site a été prospecté de façon détaillée avec le parcours de chaque habitat et la réalisation d'écoutes. Les prospections ont ciblé les enjeux suivants :

- Prospection des habitats et de la flore

L'objectif a été de déterminer si l'ensemble des habitats propres à chaque site présentaient un caractère remarquable ou patrimoniale et de déterminer le potentiel en milieux humides. La même attente a été retenue sur le potentiel au niveau de la flore.

- Prospection entomologique

Au regard de la période de prospection, l'objectif a été de déterminer le potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales ou remarquables en lien avec les données bibliographiques et les connaissances sur le territoire. La recherche et l'étude le cas échéant des arbres sénescents et morts a été une priorité.

- Prospection des chiroptères

Le potentiel d'accueil de chaque site a été évalué avec des observations des zones les plus favorables, notamment au niveau des cavités potentielles dans les arbres (utilisation de jumelles).

- Prospection de l'avifaune

Des écoutes ont été réalisées au préalable sur chaque site pour lors des prospections. L'objectif a été de déterminer les espèces présentes et potentielles en intégrant les migrants absents lors de la visite (début de migration).

### 3.3 Difficultés rencontrées / limites techniques et scientifiques

La durée et la période d'inventaire sur site couvre une seule saison et l'une des moins favorables pour réaliser une évaluation complète pour toutes les espèces potentielles. En complément des connaissances issues de la bibliographie et de la pratique de ce territoire par Novacert l'étude permet de caractériser les habitats et les espèces pouvant fréquenter le site avec leur usage (alimentation, migration, reproduction).

### 3.4 Ressources mobilisées

Les principales sources bibliographiques qui ont constitué la base de ce travail sont :

- les fiches officielles des périmètres d'inventaire ou à statut proches de la zone d'étude (NATURA 2000,

ZNIEFF, etc.) ;

- la base de données en ligne du Conservatoire Botanique National Méditerranéen ;
- les bases de données en ligne de la LPO PACA et de SILENE faune, flore & habitat ;
- les ouvrages et autres études réalisées notamment :
  - le Formulaire Standard des Données (FSD) des sites Natura 2000 et des ZNIEFF identifiés précédemment ;
  - DOCOB des sites Natura 2000 concernés ;
  - l'atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (FLITTI & al., 2009) ;
  - le Nouvel Inventaire des Oiseaux de France (DUBOIS & al., 2008) ;
  - Les mammifères de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Biotope édition ;
  - Les libellules de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PAPAZIAN, 2017) ;
  - Cahier d'identification des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Biotope Edition, 2014),
  - Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Biotope Edition, 2015),
  - Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes (LAFRANCHIS, 2014).

## 4 Étude écologique des sites

---

## 4.1 Site 1

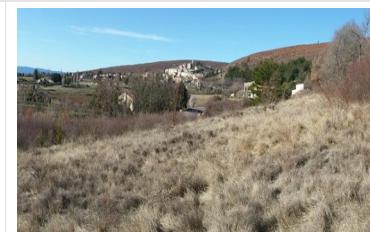


Le site est composé de trois habitats principaux : deux anciennes parcelles de pinèdes qui ont été rasées à blanc, une pelouse et une délimitation au sud par un bosquet d'arbustes (Troëne, Eglantier, etc.). Si elle n'est pas continue, une végétation arborée et arbustive accompagne la limite nord du site, le long de la route. Elle forme un corridor avec la présence d'arbres sénescents ou morts présentant notamment des décollements d'écorces qui peuvent être favorables à de nombreuses espèces.

Plusieurs ouvrages en pierre sont présents au niveau du cheminement qui coupe la parcelle déboisée, ils forment un habitat favorable pour plusieurs espèces, dont les reptiles.

La fonctionnalité de ce territoire est à relier aux milieux humides car la prairie est fréquemment inondée ou parcourue par de l'eau qui ruisselle dans les pentes et stagne dans la partie plus plate en bas. Des poches humides sont aussi visibles au niveau des parcelles déboisées.

La diversité des habitats et la zone arbustive sont favorables à plusieurs espèces, de nombreuses traces de passages sont visibles ainsi qu'au moins un nid dans les arbustes, d'autres étant très probablement caché dans la végétation au regard du nombre d'oiseaux qui la fréquentent.



<b>Analyse des enjeux du site</b>										
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>										
<b>Habitat</b>	Habitats à strates variées, zone ouverte (pelouse), friche arbustive, corridor arboré et arbustif, zone déboisée à ras. Fonctionnalité liée aux milieux humides au niveau de la prairie principalement.									
<b>Flore</b>	Pelouse régulièrement inondée pouvant être favorable à certaines espèces hygrophiles									
<b>Faune</b>	Diversité favorable à de nombreuses espèces, nids au niveau des bosquets et zones de murets en pierre favorable notamment aux reptiles. Traces nombreuses de mammifères traversant cette parcelle. Des prunelliers et aubépines peuvent être favorables à la présence de la Laineuse du Prunellier et des décollements d'écorces peuvent être favorables aux chiroptères et à certains insectes.									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées potentielles et/ou à enjeu local de conservation</b>										
<b>Flore</b>	MODÉRÉ									
<b>Faune</b>	FORT									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>										
<b>FR9302008 Vachères</b>	Présence d'arbres avec décollement d'écorce au niveau de la haie discontinue en limite nord pouvant servir d'abris.									
<b>Impact aménagement</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>FAIBLE A MODÉRÉ</b>	<b>MODÉRÉ</b>	<b>MODÉRÉ A FORT</b>	<b>FORT</b>					
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>										
<b>TVB, corridors Services écosystémiques</b>	Les nombreuses traces de ruissellement montrent que le site participe activement au service de régulation au niveau de l'eau. Le site est dans une zone présentant un risque de fragmentation plus forte. => <b>incidences fortes</b>									
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver les milieux humides</li> <li>✓ Préserver le bosquet d'arbustes accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux notamment</li> <li>✓ Conserver le patrimoine en pierre susceptible d'accueillir des reptiles</li> <li>✓ Ne pas impacter les arbres présents en limite nord et notamment les arbres sénescents ou morts</li> <li>✓ Pas de débroussaillage en période de reproduction des oiseaux (mars-juillet)</li> </ul>										

## 4.2 Site 2



Le site est constitué principalement de deux parcelles en agriculture intensive séparées par une haie arbustive et arborée formant un corridor. Deux haies monospécifiques, une haie perpendiculaire brise-vent et une haie ornementale, sont aussi présentes et entourent une prairie tondue (jardin). Un petit verger et un potager sont aussi présents ainsi que l'extrémité ouest qui a été urbanisée.

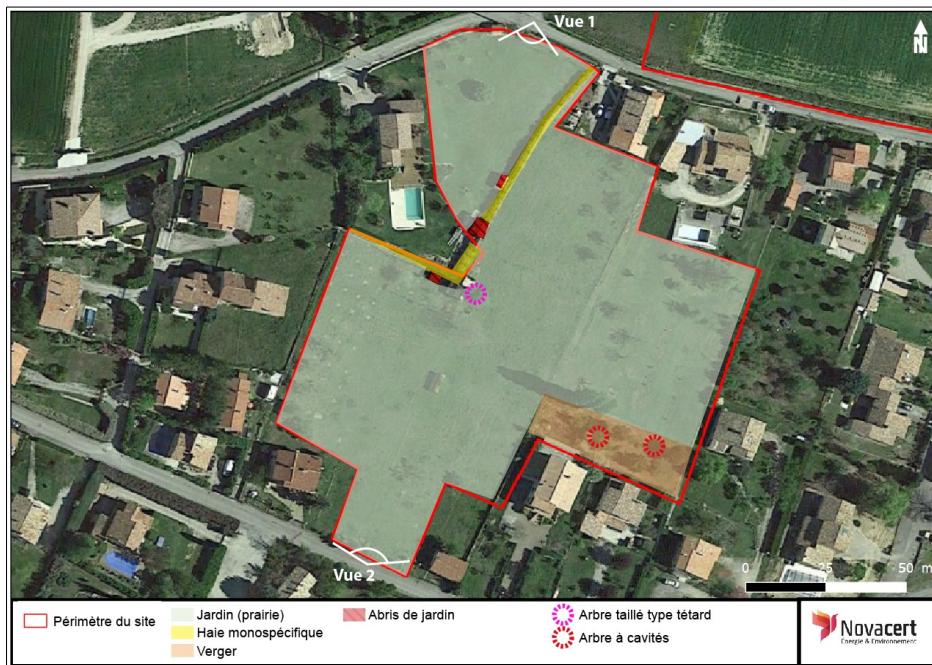
La parcelle est délimitée au nord par un fossé et au sud par un muret présentant quelques espèces (Sédums, etc.) à préserver.

Les haies forment des corridors comme l'attestent les nombreuses empreintes. Elles sont à conserver et à densifier localement.



Analyse des enjeux du site										
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>										
<b>Habitat</b>	Parcelles agricoles en gestion intensive et prairie de jardin présentant peu de biodiversité, haie bocagère plus favorable									
<b>Flore</b>	Flore rare (zone de culture), plus diversifiée au niveau de la haie et de la périphérie sud au niveau du muret									
<b>Faune</b>	Limitée au niveau des haies utilisées comme corridors									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées potentielles et/ou à enjeu local de conservation</b>										
<b>Flore</b>	FAIBLE									
<b>Faune</b>	MODÉRÉ									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>										
<b>FR9302008 Vachères</b>	Haie potentiellement exploitable comme corridor mais intérêt limité par l'urbanisation en périphérie									
<b>Impact aménagement</b>	FAIBLE	FAIBLE A MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ A FORT	FORT					
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>										
<b>TVB, corridors Services écosystémiques</b>	Les nombreuses traces de ruissellement en partie nord et au niveau de la haie montrent que le site participe au service de régulation alors que les zones agricoles participent au service d'approvisionnement. Les haies participent au maillage de la trame verte de la commune. => <b>incidences fortes</b>									
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conserver les haies</li> <li>✓ Conserver le mur en pierres en limite sud</li> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation des zones agricoles</li> </ul>										

## 4.3 Site 3



Ce site est constitué de jardins privatifs entourés de haies ornementales monospécifiques et de murets. La parcelle nord est constituée d'une prairie tondue régulièrement. La grande parcelle centrale a été occupée notamment par un ancien verger où subsiste quelques arbres. Un arbre taillé en trogne ou têtard présente des cavités potentiellement favorables pour plusieurs espèces dont la Chevêche d'Athéna présente à Banon mais la forte présence anthropique peut être un frein.

La fragmentation de ce site et la forte présence anthropique et la fréquence de l'entretien limite les échanges pour la biodiversité.

A noter que les vergers peuvent avoir un caractère patrimonial tout comme la taille réalisée au niveau de l'arbre taillé.



<b>Analyse des enjeux du site</b>										
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>										
<b>Habitat</b>	Jardins, anciens vergers, prairie tondue avec fréquentation et entretien réguliers									
<b>Flore</b>	Espèces communes à ornementales, quelques fruitiers dont un arbre avec une taille patrimoniale type trogne ou têtard avec cavités									
<b>Faune</b>	Commune et limitée par la fragmentation du site et son entretien, arbre à cavité modérément favorable à certaines espèces comme la Chevêche d'Athéna									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées et/ou à enjeu local de conservation</b>										
<b>Flore</b>	MODÉRÉ									
<b>Faune</b>	MODÉRÉ									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>										
<b>FR9302008 Vachères</b>	Site ne présentant pas de connexions et entouré de zones urbanisées défavorables aux espèces patrimoniales									
<b>Impact aménagement</b>	FAIBLE	FAIBLE A MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ A FORT	FORT					
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>										
<b>TVB, corridors Services écosystémiques</b>	« Dent creuse » non urbanisée entourée de pavillons, site participant au service de régulation (sol perméable) et faiblement au service d'approvisionnement (fruitiers). => <b>incidences modérées</b>									
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Valoriser dans les aménagements les arbres présents dont l'arbre taillé</li> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation des sols</li> <li>✓ Valoriser les terres du site</li> <li>✓ Prévoir des haies non spécifiques</li> <li>✓ Ne pas abattre d'arbre à cavité en période de nidification (janvier-juillet) et vérifier l'absence de nidification</li> </ul>										

## 4.4 Site 4



Ce terrain est composé principalement d'une prairie régulièrement tondue avec passages réguliers de véhicules car elle sert de site de stockage (chambre de tirage, voitures, etc.). Quelques bosquets sont présents le long de la limite ouest où sont localisés deux Ifs en mauvaise santé. La partie nord-est est composée par une maison et un parc arboré avec une prairie. Un bâtiment est situé en dehors du site et il présente un état dégradation déjà avancé peu favorable pour un certain nombre d'espèce d'intérêt patrimonial (chiroptère, rapace nocturne, etc.).

Les arbres et arbustes en partie ouest sont favorables à plusieurs espèces dont les oiseaux qui très présents. Les zones minérales (rocailles, pierre apparente) sont aussi des zones appréciées par les reptiles notamment. A noter que des plantes horticoles (Pyracantha, Laurier noble, Lila, etc.) et potentiellement envahissante (Pyracantha , Ailante) se mélangent aux espèces locales. Elles ne doivent pas être dispersées.

La fréquence des passages et l'entretien limite la diversité d'espèces au niveau de la prairies où la végétation est parfois absente (graviers, etc.).



<b>Analyse des enjeux du site</b>										
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>										
<b>Habitat</b>	Prairie régulièrement fréquentée par des véhicules, zones minérales et bosquets plus favorables									
<b>Flore</b>	Flore locale mélangée à des espèces horticoles, présence de deux lfs en mauvaise santé et d'espèces exotiques envahissante (Ailante, Pyracantha).									
<b>Faune</b>	Milieux rocaillous favorables aux reptiles et bosquets favorables à divers espèces dont des oiseaux									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées potentielles et/ou à enjeu local de conservation</b>										
<b>Flore</b>	MODÉRÉ									
<b>Faune</b>	FAIBLE									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>										
<b>FR9302008 Vachères</b>	Un bâtiment situé en dehors peut être potentiellement favorable à des chiroptères mais il n'est pas sur la parcelle qui ne présente pas d'enjeux ni de liens. A noter que le Petit Rhinolophe a été contacté à moins de 500 m du site (DOCOB).									
<b>Impact aménagement</b>	FAIBLE	FAIBLE A MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ A FORT	FORT					
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>										
<b>TVB, corridors Services écosystémiques</b>	Site non urbanisé permettant un service de régulation (eau de ruissellement depuis les reliefs), à proximité de zones naturelles => <b>incidences faibles</b>									
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas disperser de fragments d'Ailante ni de Pyracantha</li> <li>✓ Préserver les zones minérales en périphérie et les bosquets</li> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation</li> <li>✓ Pas d'éclairage en direction de la périphérie et du cours du Riaillé</li> </ul>										

## 4.5 Site 5



Le site est constitué d'une prairie pâturée entourée à l'ouest et au sud par une haie arbustive. La partie est constituée d'un bosquet d'arbres (Peuplier noir d'Italie) entourant un étang puis d'un parking. Un nid de corvidé est présent dans un des peupliers, il peut être exploité par de nombreuses espèces dont des rapaces.

La prairie est traversée par un cours d'eau qui ruisselle et des plantes hygrophiles sont présentes comme des Joncs. Ce site **est une zone humide** qu'il convient de préserver.



VUE 1



VUE 2



<b>Analyse des enjeux du site</b>										
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>										
<b>Habitat</b>	Zone humide constituée d'une prairie, d'un cours d'eau, d'un étang et de peupliers									
<b>Flore</b>	Flore hygrophile et de pâturage									
<b>Faune</b>	Milieu humide favorable à de nombreuses espèces dont des amphibiens. Présence d'un nid dans un des peupliers pouvant servir à des rapaces.									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées potentielles et/ou à enjeu local de conservation</b>										
<b>Flore</b>	FORT									
<b>Faune</b>	FORT									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>										
<b>FR9302008 Vachères</b>	Les zones humides et les prairies peuvent être des zones de chasse et le site est à proximité du site Natura 2000.									
<b>Impact aménagement</b>	FAIBLE	FAIBLE A MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ A FORT	FORT					
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>										
<b>TVB, corridors Services écosystémiques</b>	Présence d'une zone humide pouvant s'inscrire dans la trame bleue. Le site participe au service de régulation alors que les zones agricoles participent au service d'approvisionnement. En limite d'une zone d'expansion de crue. => <b>incidences fortes</b>									
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>										
<b>✓ Préserver intégralement cette zone humide</b>										

## 4.6 Site 6



Le site est constitué d'une pelouse ponctuée principalement de Chênes pubescents et d'un bosquet d'arbustes. En limite nord-ouest, un alignement de Chênes pubescents est présent avec une zone où les pierres du site ont été entassée à l'époque où le site était exploité. Ce tas de pierre forme un milieu favorable pour de nombreuses espèces dont les reptiles qui peuvent trouver une autre zone favorable, une borie en zone centrale.

Les arbres présents ponctuellement n'ont pas de cavités visibles et un développement limité au contraire des Chênes formant la haie qui sont à préserver.

Le bosquet est principalement constitué d'Ormes et quelques Amandiers sont présents sur le site.



VUE 1



VUE 2



<b>Analyse des enjeux du site</b>										
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>										
<b>Habitat</b>	Zones minérales et pelouse sèche avec bosquets, alignement de Chênes bien développés									
<b>Flore</b>	Présence de Chênes pubescents de grande taille formant une haie, habitat potentiel d'espèces au niveau du houppier et des zones racinaires									
<b>Faune</b>	Présence potentielle de reptiles au niveau des zones de rocallles et de la borie.									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées potentielles et/ou à enjeu local de conservation</b>										
<b>Flore</b>	FAIBLE									
<b>Faune</b>	MODÉRÉ									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>										
<b>FR9302008 Vachères</b>	Les arbres ne présentent pas de cavités visibles sur le site mais des cavités potentielles peuvent être présentes dans les Chênes alignés. Le site présente un intérêt modéré étant donné la proximité des habitations.									
<b>Impact aménagement</b>	FAIBLE	FAIBLE A MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ A FORT	FORT					
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>										
<b>TVB, corridors Services écosystémiques</b>	Le site n'est pas inscrit dans une trame mais il est en limite de zone agricole et l'absence d'éclairage est favorable à la trame noire. Il participe au service de régulation. Le site inclus un corridor secondaire. => <b>incidences modérées</b>									
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas impacter l'alignement de grands chênes et le merlon</li> <li>✓ Privilégier un démontage de la borie si nécessaire en automne aux heures chaudes (possibilité de valoriser les pierres)</li> </ul>										

## 4.7 Site 7



Constitué d'une culture et d'un champ de lavande, ce site présente une diversité biologique très faible du fait d'une exploitation intensive et d'un travail important du sol amenant à la suppression du développement d'espèces pionnières.

Ce site est intégralement ouvert mais il est bordé par la ripisylve du Riaille identifiée dans la trame verte et bleue de la commune et ayant déjà subie des zones ruptures de continuité. Il convient donc de préserver cette trame qui forme un corridor comme l'atteste les nombreuses traces. Avec ses strates variées, elle accueille un certain nombre d'espèces et doit être préservées des nuisances comme la pollution lumineuse pour rester fonctionnelle. Elle est même à conforter localement.



<b>Analyse des enjeux du site</b>										
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>										
<b>Habitat / zone humide</b>	Parcelle agricole en gestion intensive avec un fort travail du sol mitoyenne d'une ripisylve									
<b>Flore</b>	Très faible diversité au niveau de la parcelle, ripisylve du Riaillé à l'état parfois dégradé									
<b>Faune</b>	Très faible diversité au niveau de la parcelle, exploitation de la ripisylve comme corridor.									
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées potentielles et/ou à enjeu local de conservation</b>										
<b>Flore</b>	FAIBLE									
<b>Faune</b>	FAIBLE		FORT (ripisylve)							
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>										
<b>FR9302008 Vachères</b>	La ripisylve du Riaillé peut potentiellement être exploitée pour les déplacements sur le territoire communal. A noter que le Petit Rhinolophe a été contacté à moins de 1000 m du site (DOCOB).									
<b>Impact aménagement</b>	FAIBLE	FAIBLE A MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ A FORT	FORT					
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>										
<b>TVB, corridors Services écosystémiques</b>	Le Riaillé et sa ripisylve fait partie de la trame verte et bleue identifiée sur la commune, il convient de prévenir tout impact. Le site agricole participe aux services d'approvisionnement, de régulation et aux services culturels (champs de lavande avec vue sur le centre-ville). => <b>incidences fortes</b>									
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver la ripisylve (recul, pollution lumineuse).</li> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation de terres agricoles</li> </ul>										

## 4.8 Site 8



Ce terrain est constitué d'une zone agricole avec des parcelles séparées par des haies bocagères et arbustives. La plupart du site est en exploitation intensive, ce qui ne permet pas le développement de la biodiversité.

Les haies qui séparent les parcelles sont parfois dégradées (absence de strates arborée ou arbustive) mais elles sont un support important pour la biodiversité avec la présence d'arbres de grands développement, d'arbres sénescents, etc. La présence de ces arbres dans des états variés, de l'arbre mature à l'arbre mort, est un support riche en biodiversité, des insectes aux oiseaux. Plusieurs nids sont visibles dans les houppiers et des cavités sont très probables sur de nombreux Chênes pubescents.

Traversant la prairie à l'est, un cours d'eau s'écoule jusqu'à un étang et déborde dans une partie du champ de Lavande où cette humidité les fait localement dépérir. Ces espaces sont des **zones humides** qu'il convient de préserver.



<b>Analyse des enjeux du site</b>								
<b>➤ Enjeux écologiques potentiels par rapport au site</b>								
<b>Habitat / zone humide</b>	Présence de champs, de cultures et de pâture avec une séparation pour des haies bocagères. Présence de zone humide.							
<b>Flore</b>	Diversité biologique très limitée et faible au niveau des zones agricoles, présence de Chênes pubescents sénescents et morts dans la haie							
<b>Faune</b>	Présence potentielle de nombreuses espèces dont atteste la présence de nids et les traces (corridor). Le mur en pierre centrale est favorable aux reptiles et la mare peut être exploitée par de très nombreuses espèces.							
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les espèces protégées potentielles et/ou à enjeu local de conservation</b>								
Flore	FAIBLE							
Faune	FORT							
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les zones Natura 2000</b>								
FR9302008 Vachères	Les haies bocagères et les cavités peuvent potentiellement être favorables aux migrations de chiroptères et les pollutions lumineuses peuvent être préjudiciables pour certaines espèces.							
<b>Impact aménagement</b>	FAIBLE	FAIBLE A MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ A FORT				
<b>➤ Bilan des incidences potentielles du projet sur les fonctionnalités écologiques des zones à déclasser</b>								
TVB, corridors Services écosystémiques	Les haies forment des corridors importants et la zone humide peut s'intégrer dans la trame bleue de la commune. Les zones agricoles sont essentielles par rapport notamment au service d'approvisionnement alors que les zones humides participent au service de régulation. La haie centrale a été identifiée comme corridor secondaire au niveau communal <b>=&gt; incidences fortes</b>							
<b>➤ Mesures d'atténuation à envisager</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver la zone humide (périmétrie et prairie incluses)</li> <li>✓ Préserver les haies en incluant un recul suffisant pour préserver la rhizosphère (volume racinaire) et en générant pas de pollution lumineuse</li> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation des terres agricoles</li> </ul>								